



Droit de séjour et concubinage

Par **loseau**, le **25/04/2016** à **00:35**

bonjour, en relation avec une colombienne depuis 4ANS on voudrait établir un contrat de concubinage et souhaiterai vivre principalement sur le territoire Français quelle est la démarche a suivre et pourra elle commencer a travailler avant d'obtenir les documents officiel de concubinage, merci de votre réponse

Par **youris**, le **25/04/2016** à **08:56**

bonjour,
le contrat de concubinage n'existe pas puisque le concubinage est une union de fait.
il n'y aucun lien juridique entre concubins.
n'oubliez pas que le taux de chômage est très élevé en france et que pour venir y travailler , il faut avoir un métier dit "en tension" c'est à dire insuffisamment pourvu en france.
salutations